



PADD

Version 30 octobre 2008

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
□ Premier axe : Initier un renouveau économique.....	6
□ Deuxième axe : Structurer l'accueil de la population	12
□ Troisième axe : Faire de l'environnement une valeur partagée... ..	17

PREAMBULE

L'exigence du PADD : Intégrer les principes de développement durable

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT du Pays Chaunois intègre les principes du **développement durable** définis dans la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 et confirmés dans la loi UH (Urbanisme et Habitat) du 2 juillet 2003.

En matière de planification urbaine et d'aménagement du territoire, ces principes sont les suivants :

1. L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics ;

3. Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, **la maîtrise** des besoins de déplacement et de la circulation automobile, **la préservation** de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes,

des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Une fois ces principes posés, l'exigence du PADD est d'inscrire le territoire du Pays Chaunois dans une logique de développement durable et de répondre aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.

Un projet avant tout communautaire

Le PADD expose la **vision partagée des communes** et de leurs partenaires institutionnels du devenir du territoire et dépasse de ce fait les ambitions individuelles. Le SCoT a ici un rôle d'efficience et permet, sur la base de prospectives globales, de définir et de répartir les actions sur l'ensemble du territoire de façon cohérente à l'horizon 2025. **Il est le socle de l'écriture réglementaire du SCoT** - les orientations et les documents graphiques - qui "s'opposent" aux PLU.

Si son fondement est **politique**, sa rédaction simple et non technique, sa portée est stratégique dans la mesure où le respect ou le non-respect des orientations du PADD déterminera les conditions d'évolution ultérieure du SCoT.

D'une approche juridique normative à l'expression d'un projet territorial stratégique

Le PADD est un projet **politique** visant à organiser l'intérêt de tous, les rapports entre une population et le territoire où elle habite et travaille.

C'est un projet **prospectif** visant à organiser dans le temps ces rapports territoriaux. Ce sont les élus et la population qu'ils représentent qui sont les maîtres du jeu dans la mesure où ils définissent un scénario choisi et non subi.

C'est un projet **déclinable** à plusieurs échelles selon les thématiques abordées et les politiques qui les sous-tendent en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, d'environnement.

C'est un projet **cohérent**, mais faut-il le préciser, puisque la recherche de la cohérence est l'essence même du SCoT. Rappelons seulement que le PADD doit déboucher sur une structuration de l'espace traduisant la volonté de mettre en œuvre les principes de développement durable (équilibre, diversité urbaine et mixité sociale, utilisation économe des espaces).

Les débats conduits, à partir du diagnostic et des hypothèses, permettent progressivement de dégager un fil rouge pour le projet du territoire du Pays Chaunois.

Le diagnostic a effectivement permis de faire ressortir la forte attractivité du territoire, fondée essentiellement sur sa proximité des grands pôles d'emplois régionaux, son environnement naturel, et sa bonne accessibilité. Par ailleurs, le territoire doit nécessairement répondre à des besoins en logements toujours croissants au regard des mutations démographiques et sociologiques. D'autres composantes jouent un rôle essentiel dans l'espace du Pays Chaunois et sont porteuses d'identité, il s'agit des espaces de nature au contact des villages, des richesses environnementales, de la ruralité et des larges clairières agricoles. **Aujourd'hui, trouver le bon équilibre pour le développement futur du Pays Chaunois passe par l'optimisation et une affectation réfléchie du foncier.**

C'est pourquoi le PADD du SCoT du Pays Chaunois a pour conviction d'orienter les tendances d'évolution du territoire vers un projet pérenne, attractif et valorisant pour le territoire et ses habitants.

LES GRANDS OBJECTIFS DU PADD

Axe 1 : Initier un renouveau économique

Le Chaunois connaît depuis de nombreuses années un déclin industriel, renforcé aujourd'hui par un manque d'attractivité du territoire. Un des enjeux principaux est d'initier une nouvelle dynamique en se donnant les moyens d'attirer de nouvelles entreprises. Il s'agit également d'améliorer son accessibilité, pour faire du Chaunois un véritable carrefour d'échange. Ces objectifs passent par le renforcement des structures économiques actuelles, par la mise en œuvre d'un pôle économique majeur, qui jouera le rôle de locomotive pour le territoire, par le soutien au tissu de PME et PMI locales. Il s'agira également de soutenir le commerce local, ainsi que le tourisme, qui améliorent eux aussi l'attractivité du Chaunois.

L'objectif recherché est d'améliorer le ratio emplois/actifs et au final de retrouver, d'ici à 2030, le niveau de 1990. Compte tenu des projections démographiques le territoire pourrait avoir besoin d'environ 3200 emplois d'ici à 2020.

OBJECTIFS

- A- AMÉLIORER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES**
- B- SOUTENIR LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL**
- C- AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE**


 Le développement de zones d'activités motrices de la croissance pour le territoire.

Le territoire doit profiter de la dynamique insufflée par la mise en place de la Zone économique stratégique. Les 135ha programmés (dont environ 100 cessibles), devraient pouvoir entraîner à terme l'arrivée d'environ 2000 emplois. Cette opération devra être complétée afin de générer une nouvelle croissance, en développant notamment le secteur des transports. L'implantation, à proximité de la ZES d'une zone à vocation logistique d'environ 70ha répondrait à ces besoins de croissance. Il s'agit au final de constituer un véritable pôle de développement, qui constituerait une vitrine économique pour le Chaunois.

Cette offre est à compléter par d'autres zones, de moindre ampleur, à développer sur Chauny et La Fère, ainsi qu'une zone à vocation principale d'artisanat sur Coucy-le-Château.

 Un secteur central à valoriser : le carrefour RD1-RD1032

Le carrefour de la RD1 et RD1032 n'est pas valorisé, alors que ce secteur représente un potentiel d'activité important (accessibilité facilitée aux agglomérations régionales). Le positionnement géographique de ce carrefour constitue une opportunité de développement. Ce secteur pourrait en effet accueillir des zones économiques notamment à vocation tertiaire et commerciale ainsi que des zones d'habitat et des équipements publics centraux.

 Requalifier les friches et les zones d'activité existantes

L'effort fourni par les différentes collectivités composant le territoire dans la requalification de friches devra être prolongé. En outre, les zones d'activité existantes, souvent relativement anciennes et peu attractives devront être requalifiées pour améliorer leur attractivité. La qualité architecturale, l'intégration environnementale et paysagère sont des objectifs qui s'imposent pour ce type de réalisation.

 Améliorer les services dédiés aux entreprises

De nouveaux services performants devront être fournis aux entreprises, notamment par l'amélioration des infrastructures d'accueil existantes (zones d'activités). Au-delà d'une logique d'implantation à conforter, le territoire devra également assurer l'animation du tissu économique (mise en réseau des différents acteurs, promotion des activités,...) au niveau du territoire du SCoT, et non plus au seul niveau intercommunal.

Améliorer l'offre en formation

La formation de la population est un critère essentiel pour une entreprise au moment de son choix d'installation sur un territoire. Le diagnostic a montré l'existence de carences dans ce domaine. Il est donc essentiel de conforter l'offre en formation de la population active. Cela passe par :

- l'acquisition de compétences en relation avec les nouvelles orientations du développement économique du Pays (services, éco-filières, tourisme...),
- l'insertion par le renforcement des liens entre le système éducatif et les filières professionnelles.

Soutenir le développement de la petite entreprise

La stratégie économique du territoire repose sur la mise en place de mesures permettant un développement économique endogène, qui protège et valorise le tissu des petites entreprises locales. Celles-ci offrent en effet des emplois correspondant aux qualifications des actifs locaux.

Il s'agira donc d'offrir aux petites entreprises (artisans, entreprises de services à la personne...) la possibilité de s'installer et de développer leur activité. Il faudra garantir un niveau de services et des disponibilités foncières qui correspondent à leur besoins : immobilier en blanc, hôtels d'entreprises, villages d'artisans...

Enfin, le projet de territoire affirme la nécessité d'accompagner tous les secteurs de l'économie résidentielle (services à la personne), qui représentent un potentiel de création d'emplois important. Ce projet passe notamment par le développement d'une offre en zones d'activités de petite taille dans les pôles relais.

Renforcer le secteur commercial et maîtriser son développement

Le commerce est un secteur stratégique de développement. Il fonde en partie l'attractivité des communes, par le niveau de service qu'il procure aux habitants actuels et futurs. Son développement doit être néanmoins maîtrisé, pour qu'il participe au développement urbain de manière cohérente et durable.

Les orientations concernant le secteur commercial sont de :

- Développer l'offre à Chauny et sur le centre commercial de Viry-Nouzeuil, qui sont les pôles commerciaux principaux du territoire. Il s'agit de renforcer ces pôles, notamment dans le secteur de l'équipement de la maison et de la personne, et dans celui de la culture, qui souffrent aujourd'hui d'une forte évasion commerciale.
- Valoriser le centre ville de Tergnier, par une requalification de l'offre et de l'environnement marchand,
- Maîtriser le développement du centre commercial de Beautor,
- Maintenir l'offre à la Fère,
- Conforter l'offre commerciale dans les pôles relais de Blérancourt, Saint-Gobain, et la développer à Coucy-le-Château-Auffrique,
- Maintenir les commerces de proximité dans les communes rurales.

Conforter l'économie touristique

Le secteur touristique est aujourd'hui peu développé malgré des sites importants (base de loisirs de la Frette notamment) et un cadre de vie de qualité. Certains sites semblent être aujourd'hui sous-exploités (Coucy-le-Château-Auffrique) et l'hôtellerie insuffisamment présente. Le projet de territoire met en avant la nécessité de valoriser les ressources patrimoniales et environnementales du territoire pour maximiser les retombées économiques. A ce titre, les objectifs du PADD sont de :

- Poursuivre l'aménagement de la base de loisirs de la Frette qui dispose d'un potentiel de développement important,
- Aménager la ville haute de Coucy-le-Château-Auffrique et y développer les activités touristiques et commerciales
- Développer les capacités d'hébergement à la base de loisirs de la Frette et à Coucy-le-Château-Auffrique,
- Valoriser les musées
- Valoriser la halte nautique de Chauny,
- Développer les « circuits verts » (Blérancourt –forêt de Saint Gobain), et les circuits bleus (vallée de l'Ailette, canal de l'Oise)
- Mettre en réseau les pôles touristiques du territoire.

Pérenniser l'agriculture

L'agriculture remplit une fonction d'équilibre dans le territoire. Elle participe à la vie économique et permet de valoriser les paysages et les espaces naturels. Elle doit donc être protégée et pérennisée.

Le SCoT se fixe donc pour objectifs :

- d'encourager l'agriculture de proximité,
- d'identifier les espaces agronomiques à forte potentialité (terres céréalières) et de les protéger de toute urbanisation,
- valoriser économiquement les espaces boisés, à travers notamment les activités de la sylviculture,
- gérer dans le long terme les limites entre les activités agricoles et l'urbanisation.

C- AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

Conforter un axe majeur de développement économique : la RD1032

La mise à 2 x 2 voies de la RD 1032 (tronçon Chauny – Noyon de 15 km), consistant à désenclaver le bassin d'emplois chaunois par rapport à la Région Parisienne et en particulier à l'autoroute A1, est affirmée comme une priorité de la Charte de Pays au titre du développement économique. Le SCoT met en avant également cette volonté puisqu'il pourrait mettre en valeur et améliorer l'attractivité des nouvelles zones d'activités du territoire. Ainsi, dans la perspective d'un développement des zones d'activités, notamment logistiques, ces aménagements deviendront nécessaires.

En complément de ce projet, l'aménagement de la rocade Sud de Chauny (maîtrise d'ouvrage départementale) incluant la réalisation d'un échange entre le boulevard des Aulnes (ZI Tergnier / Condren) et la RD 1032, ainsi que l'aménagement de l'entrée Sud de Tergnier permettraient d'améliorer la desserte du territoire.

Développer un véritable pôle multimodal

Le secteur des transports sur le territoire a connu une baisse de son activité, liée en partie à un manque de zones adaptées. Pour répondre à cette situation, l'implantation d'un pôle multimodal de grande ampleur paraît nécessaire. Cette zone bénéficierait d'un raccordement ferroviaire et routier de qualité (proximité de la RD 1032 et RD1), et compte tenu de sa situation au cœur de la Picardie, elle présente un fort potentiel de développement.

Attirer de nouveaux actifs par un développement de l'offre ferroviaire

Le territoire accueille de plus en plus d'actifs travaillant sur la région parisienne, grâce à la présence de gares sur le territoire. Ces équipements représentent un atout pour le Chaunois, mais le trafic reste aujourd'hui limité. Une amélioration du trafic ferroviaire et des conditions de circulation et d'accueil des passagers permettrait de développer l'attractivité du territoire.

Profiter de la proximité du canal Seine-Nord-Europe

Le projet d'aménagement du canal Seine-Nord Europe permettra de développer le trafic fluvial entre le bassin parisien et celui du Nord-Pas de Calais. Ce projet d'envergure européenne représente un enjeu de développement pour le territoire. En effet, une plate-forme multimodale est prévue à Noyon, ville située à 20km, via la RD 1032 du pôle urbain Chauny-Tergnier-La Fère. Il convient d'intégrer ce projet à la stratégie de développement du territoire.


Stationnement...


Afin d'améliorer la circulation au sein du pôle urbain et d'assurer la complémentarité entre la circulation automobile et les transports en commun, une action devra être engagée par la collectivité afin de définir un plan de circulation ainsi qu'une politique en matière de stationnement.

Axe 1 : Initier un renouveau économique

CITADIA - SCoT du Pays Chaunois - Septembre 2008


Améliorer l'accueil des entreprises

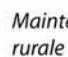
 Construire un pôle de développement économique


 Développer l'offre en zones d'activité

Soutenir le tissu économique local


 Développer l'offre commerciale


 Maîtriser et requalifier l'offre commerciale


 Maintenir les commerces en zone rurale

 Maintien et renforcement des fonctionnalités des pôles relais : commerces, activité, artisanat.

 Axe touristique vert à structurer


 Circuits bleus à valoriser

 Développer les pôles touristiques (hébergement, commerces...)


 Renforcer la base nautique de La Frette

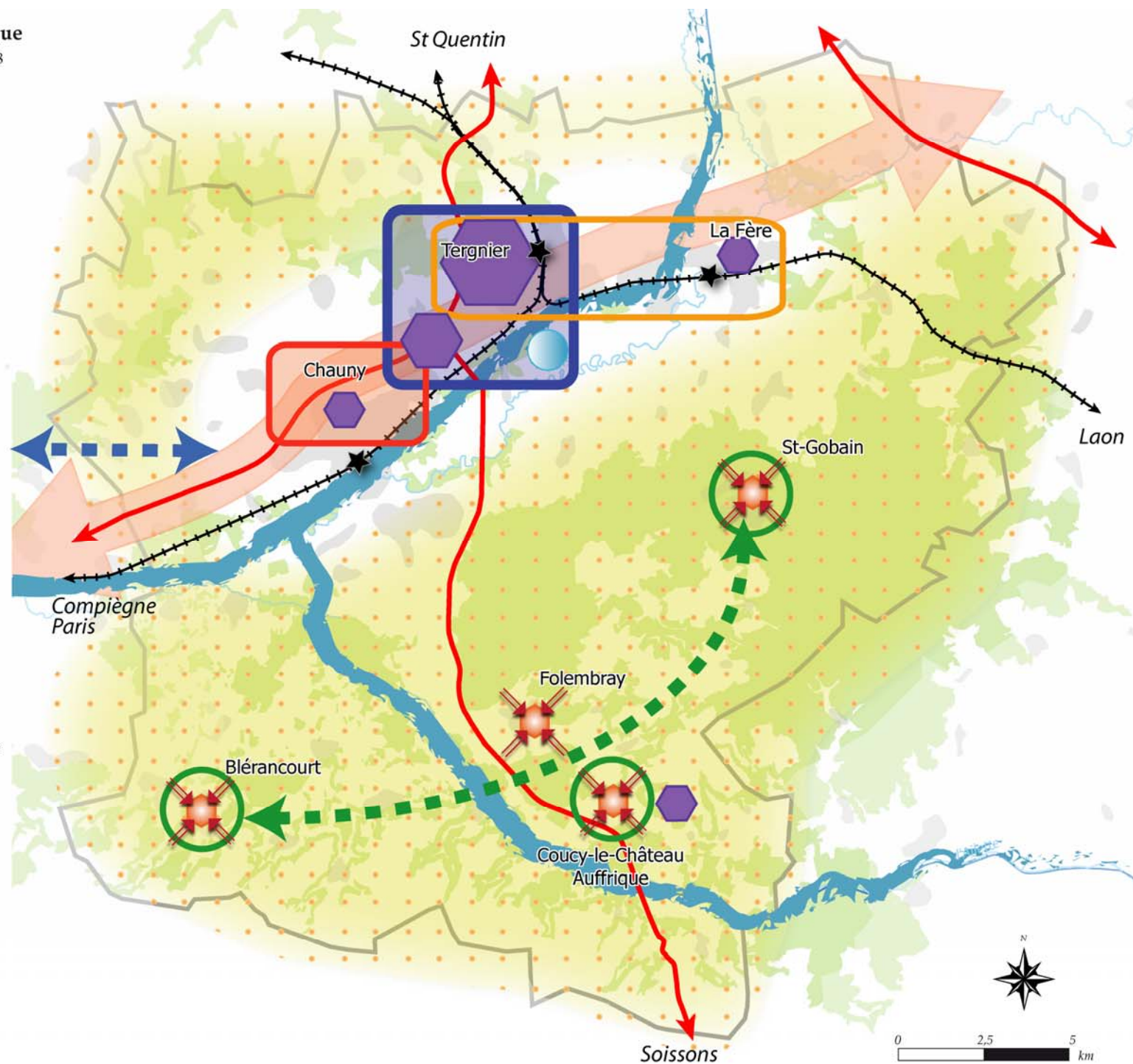
 Pérenniser l'agriculture

Améliorer l'accessibilité du territoire

 La RD1032 : un axe de développement économique à conforter

 Profiter de la proximité du canal Seine-Nord-Europe

 Développement de l'offre ferroviaire



Axe 2 : Structurer l'accueil de la population

L'un des éléments marquants issus du diagnostic est l'opposition entre les tendances observées selon les grands secteurs du Chaunois en terme d'attractivité : si l'axe nord-ouest/ nord-est accueille moins de population, le sud et la frange nord Pays sont les plus dynamiques en termes de croissance démographique car ils bénéficient du desserrement des agglomérations voisines du Chaunois.

Étant donné le caractère urbain de l'axe Chauny-La Fère, sa concentration en services et commerces et son accessibilité, il paraît nécessaire d'inverser la tendance de déprise actuelle. Parallèlement, l'attractivité des villages doit être encadrée en fonction de leurs capacités (services, réseaux, disponibilités foncières hors zones agricoles ou naturelles). Il s'agit donc d'équilibrer l'offre en logements sur le territoire en anticipant les besoins induits par l'évolution démographique (équipements, transports) et en mettant en œuvre une réelle politique foncière comme outil de maîtrise de l'avenir du Pays.

OBJECTIFS

- A- STRUCTURER LE TERRITOIRE SELON LES FONCTIONS ET CAPACITÉS DES VILLES ET DES VILLAGES
- B- LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN
- C- ANTICIPER LES NOUVEAUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS
- D- ARTICULER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AVEC LES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS

A- STRUCTURER LE TERRITOIRE SELON LES FONCTIONS ET CAPACITÉS DES VILLES ET DES VILLAGES

L'objectif du SCoT est d'inverser la tendance démographique globale actuellement à la baisse ; pour atteindre une croissance annuelle modérée de l'ordre de 0,30%, le SCoT doit prévoir, d'ici 2030, la construction d'un peu plus de 7000 logements permettant d'accueillir un peu moins de 5000 habitants supplémentaires.

Mettre en œuvre une politique foncière

Le SCoT est l'occasion d'élaborer une politique de l'habitat à l'échelle du territoire, afin de développer une complémentarité entre les intercommunalités et non de laisser émerger une concurrence de fait entre celles-ci.

Des moyens peuvent être développés et mis en œuvre : observatoire du Foncier, Programme d'Action Foncière (PAF), constitution de réserves foncières pour faciliter la mise en œuvre de programmes de logements aidés, mobilisation des outils existants pour une maîtrise publique du foncier (PLU, ZAC, ZAD...).

Il s'agit en particulier :

- d'adapter la politique du logement aux projets de vie des habitants et, en particulier, des jeunes ménages (développement de l'accession) ;
- d'anticiper l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby boom et d'adapter l'accueil des personnes âgées ;
- de lutter contre l'habitat indigne et favoriser le renouvellement du parc de logements privés (généralisation des OPAH à l'ensemble du territoire) et sociaux (opérations de rénovation urbaine) ;

Équilibrer le potentiel d'attractivité résidentielle du territoire

Le noyau urbain de Chauny-Tergnier-La Fère concentre plus de 60% de la population du Pays et bénéficie de nombreux atouts (desserte, équipements). Il s'agit donc de structurer le territoire et de favoriser la reprise de la croissance démographique dans le noyau urbain et industriel, tout en confortant le poids démographique des pôles relais : Saint-Gobain, Coucy-le-Château-Auffrique, Folembray et Blérancourt.

Par différence avec les pôles intermédiaires, les communes rurales ne disposent pas d'un niveau d'équipement et de services compatible avec une croissance soutenue de la population. L'objectif est donc de permettre de conforter ces communes, afin d'accompagner l'arrivée de nouveaux ménages souhaitant bénéficier de la qualité du cadre de vie, mais leur développement devra demeurer maîtrisé, conformément aux principes du développement durable.

Promouvoir de nouveaux types d'habitat

Au-delà de l'aspect quantitatif du nombre de logements à construire, **la question de la recherche de nouvelles formes urbaines** peut permettre de construire davantage tout en consommant moins de foncier.

La promotion de nouvelles formes d'habitat alternatives à la maison individuelle doit être recherchée : maison de ville, individuel groupé, petit collectif... La réorientation de la production est l'occasion de conduire une approche innovante en termes de production architecturale (notamment avec l'intégration des normes HQE), dans la logique des principes du développement durable.

Réhabiliter le parc ancien

Le Pays Chaunois dispose encore de disponibilités offertes par la présence de constructions plus ou moins anciennes, en cœur de ville, de village ou en milieu rural. **La poursuite d'opérations visant à la réhabilitation** de ces constructions, mais aussi la mise en œuvre de tous les outils permettant l'amélioration et la rénovation du parc de logements, doivent être encouragées.

B- LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN

Une gestion économe de l'espace est une condition majeure du développement durable. La lutte contre l'étalement urbain est en effet un pilier de la loi SRU et constitue l'un des principaux objectifs des SCoT. Le SCoT doit donc rechercher la définition d'un mode d'urbanisation adapté au territoire et offrant une réponse à ses besoins en croissance démographique, au maintien de l'économie locale, tout en limitant la consommation de l'espace.

Encadrer l'extension spatiale des périmètres actuels des villes et villages

De nombreux espaces subissent les effets de l'étalement urbain : mitage et banalisation des paysages, coût de l'extension des réseaux, raréfaction des opportunités foncières... Ainsi, il est nécessaire d'identifier et de réserver dès à présent les espaces qui seront à terme ouverts à l'urbanisation mais surtout réfléchir à de nouveaux modèles urbains, moins consommateurs d'espace.

L'évolution des formes urbaines doit globalement **prendre en compte les opportunités de renouvellement du parc**, l'utilisation des espaces vacants ou "dents creuses". **La requalification et la densification dans les dents creuses** sont préférables aux extensions urbaines, encourageant ainsi la remise en état des friches urbaines et des sols pollués.

Dans les villages et en milieu rural, cet objectif est tempéré par le souci de **maintenir des densités à la fois compatibles avec l'évolution de la capacité des réseaux et des équipements et adaptées à la morphologie traditionnelle**.

C- - ANTICIPER LES NOUVEAUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

Le diagnostic a mis en évidence le vieillissement structurel de la population (forte diminution de la part des moins de 20 ans au profit de la tranche d'âges 60-74 ans notamment), et la forte proportion de la tranche d'âge du baby-boom (40-59 ans). Celle-ci va amener, dans les 15 prochaines années, un grand nombre de départs en retraite et va accentuer encore le phénomène de vieillissement de la population. Cette situation nécessite d'adapter, dès à présent, l'offre de services aux personnes âgées.

Le SCoT a donc pour objectif de :

Prévoir les équipements en services d'intérêt général (administratifs, scolaires, de santé...)

L'extension urbaine, le maintien de la population résidente et l'accueil de nouveaux habitants qui doit encore être pris en compte à l'horizon du SCoT, impliquent le renforcement des services d'intérêt général ; ces derniers permettent actuellement de répondre aux besoins, même si certains manques se font ressentir, mais l'accroissement de population prévu devra en particulier inciter au maintien des services publics présents ainsi qu'au développement de nouvelles capacités scolaires, à l'accueil de professionnels de la santé ...

D- ARTICULER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AVEC LES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS

Les transports en commun présentent le double avantage d'être accessibles à l'ensemble des couches de population et de contribuer à la réduction des polluants dans l'air.

Étendre le périmètre des transports urbains

Le territoire souffre de la faible ampleur de son réseau de transports en commun qui se limite aujourd'hui à la commune de Chauny. Le SCoT est l'occasion d'intégrer dans le Périmètre des Transports Urbains (PTU) d'autres communes que les 8 actuelles, et notamment de l'étendre spatialement à l'ensemble du territoire, en intégrant également la ligne TER.

Proposer des transports à la demande

Souvent de petite capacité, ceux-ci permettent de répondre avec souplesse à des besoins isolés mais fréquents. Cela concerne les transports en direction des gares, marchés, centres commerciaux, pôles de services et d'activités, qu'ils soient internes ou externes au territoire. Cette orientation passe par le renforcement des initiatives locales en faveur des populations "captive", par la mise en place de circuits desservant les structures d'accueil, mais aussi les autres équipements, les écoles, les centres de villages.

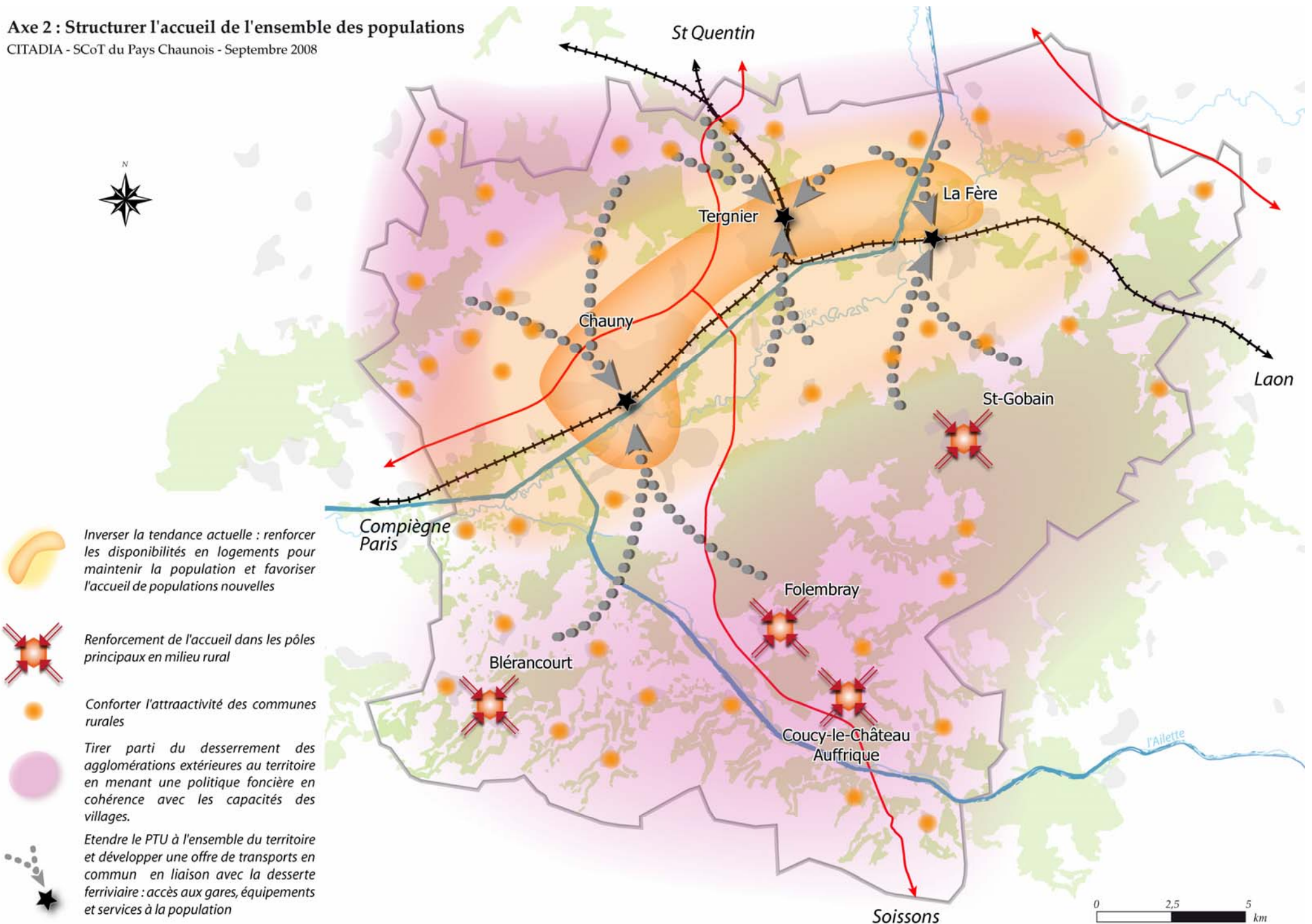
Liaisons douces...

Les déplacements doux concernent aujourd'hui une part modeste des déplacements. Outre leur intérêt en termes d'enjeux environnementaux (limitation des émissions de polluants), de santé publique (pratique d'une activité physique de fond) et économiques (faible coût pour ceux qui les pratiquent), les modes doux sont à affirmer dans le Chaunois selon deux angles d'approche :

- ↳ La diversification des modes de déplacements domicile-travail, en particulier au sein du pôle urbain et des pôles intermédiaires pour les habitants résidant à une distance praticable de leur lieu de travail ;
- ↳ La valorisation de la dimension touristique et naturelle du Chaunois, avec la mise en place d'itinéraires (pédestres, cyclables et équestres) s'appuyant sur le réseau existant et le complétant. Dans cette logique, l'accessibilité des gares du territoire par les modes doux devra être organisée, afin notamment de permettre une complémentarité des déplacements train-vélo.

Axe 2 : Structurer l'accueil de l'ensemble des populations

CITADIA - SCoT du Pays Chaunois - Septembre 2008



Enjeu 3 : Faire de l'environnement une valeur partagée

Les qualités environnementales et patrimoniales constituent des atouts à préserver mais sont également envisagées comme une base du développement territorial. La maîtrise de l'extension de l'urbanisation implique d'identifier et de préserver les espaces de « nature ordinaire » sensibles de manière à organiser le développement du Pays. Cette vision est confortée par le souci de développer un tourisme qui s'appuie sur les richesses naturelles, en particulier dans les axes valléens. Dans les espaces les plus isolés, où l'influence des pôles se fait moins sentir, l'accent est porté sur la préservation et la valorisation des milieux par l'agriculture et le tourisme vert.

OBJECTIFS

A- DÉFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE QUI PRÉSERVE LE MILIEU ET LES RESSOURCES NATURELLES

B- LUTTER CONTRE LES RISQUES DE BANALISATION DU CADRE DE VIE LIÉS À DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS URBAINS

C- PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DES MILIEUX NATURELS

A- DÉFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE QUI PRÉSERVE LE MILIEU ET LES RESSOURCES NATURELLES

Engager une politique volontariste de gestion globale de la ressource en eau

La protection de la ressource en eau doit passer par la mise en place d'un cadre global de gestion qui s'attache aussi bien à en préserver la qualité mais aussi la quantité. Des actions doivent donc être mises en place depuis le captage de la ressource jusqu'à son rejet dans le milieu. Il s'agit donc, d'une part, d'assurer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en faisant aboutir rapidement les instaurations réglementaires de périmètre de protection et, d'autre part, en fiabilisant le réseau d'adduction grâce à la création de nouveaux points de captage en zone rurale. Il s'agit ensuite de maîtriser les rejets d'eaux sales dans le milieu, ce qui devra impérativement passer par la mise en œuvre du SPANC sur l'ensemble du territoire et, de façon moins urgente, par la mise en place d'une gestion collective et individuelle des eaux pluviales.

Développer les énergies renouvelables (éolien, filière bois, ...)

Les réalisations sont encore rares dans le domaine de la valorisation des ressources énergétiques locales, pourtant garantes d'une autonomie et condition nécessaire à la diminution des consommations d'énergies fossiles polluantes. Cette situation nécessite de se mobiliser et de développer une réelle stratégie autour du potentiel territorial : élargissement de la réflexion sur l'énergie éolienne, renforcement du recours au solaire, recherche de partenariats avec l'Etat pour le développement d'une filière bois.

La quête de la réduction des émissions polluantes liées à la consommation énergétique se fera également par le biais d'efforts individuels et collectifs (schéma énergétique, sensibilisation citoyenne pour une baisse des consommations, exemplarité des investissements communautaires, constructions bioclimatiques à faible empreinte écologique,...).

Assurer un aménagement cohérent avec la connaissance des risques et nuisances

Le risque d'inondation touche une grande partie du Pays Chaunois et, bien que connu, ne fait pourtant pas systématiquement l'objet de documents réglementaires encadrant l'urbanisation dans les secteurs concernés. Ce risque doit donc systématiquement faire figure de critère de définition des espaces non ou peu constructibles. La gestion des risques, notamment dans les secteurs déjà construits, passe aussi par la réalisation d'aménagements spécifiques qui réduisent la possibilité d'occurrence du phénomène : travaux hydrauliques, aménagement de zones d'expansion des crues, réhabilitation des berges...

La protection des personnes passe aussi par la maîtrise des nuisances en tous genres et, en particulier, des nuisances sonores. Ce facteur doit également être pris en compte lors de la définition des zones à urbaniser. Dans les zones destinées à accueillir de l'habitat soumises à ces nuisances, des aménagements spécifiques doivent être prévus (zones tampons, murs végétalisés anti-bruit...) et les constructions devront impérativement respecter les normes d'isolation acoustique liées aux infrastructures bruyantes.

B- LUTTER CONTRE LES RISQUES DE BANALISATION DU CADRE DE VIE LIÉS À DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS URBAINS

Un traitement paysager rigoureux des interfaces entre milieux urbains et naturels

Les espaces de jonction entre les villes ou villages et les espaces agricoles ou naturels (boisés ou non) représentent un enjeu à la fois en matière de paysage et de fonctionnement du territoire. Il est donc nécessaire de prévoir des transitions ou des aménagements paysagers accompagnant tous types de constructions.

Il ne s'agit pas nécessairement de remplacer des fronts urbains par des murs végétaux (alignements denses d'arbres à feuilles persistantes), mais bien de rechercher une composition associant des essences locales comme moyen d'accompagnement des secteurs construits, ainsi que des teintes et des matériaux en adéquation avec le paysage rural environnant.

La lisibilité des sites urbains passe également par le maintien de coupures vertes entre les communes proches des pôles urbains de Chauny, Tergnier et La Fère, afin de ménager des respirations visuelles là où le minéral domine, mais aussi pour prolonger la nature au sein du tissu urbain et favoriser ainsi les continuités végétales.

Le traitement de ces franges implique également d'apporter un soin particulier aux entrées de ville, lesquelles constituent les portes d'entrée du territoire, notamment sur le pôle urbain, et reflètent ainsi la qualité de l'image que veut donner le Pays Chaunois.

Promouvoir l'héritage culturel du Pays Chaunois

Le territoire du Chaunois comprend un patrimoine urbain de grande qualité et très diversifié, qu'il est essentiel de protéger et de sublimer. Il s'agit non seulement de promouvoir le patrimoine remarquable identifié (châteaux, corps de ferme...) mais aussi de préserver les éléments d'architecture témoins d'une époque révolue ou d'un mode de vie passé (éléments Arts Déco, fermes, manoirs, lavoirs et patrimoine lié à l'eau...). Il faut pour cela engager une démarche d'inventaire de renouvellement, de restauration et de mutation propice à leur maintien tout en rendant possibles les adaptations fonctionnelles nécessaires.

C- PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DES MILIEUX NATURELS

Préserver les espaces de nature « ordinaire » de qualité et les corridors écologiques majeurs

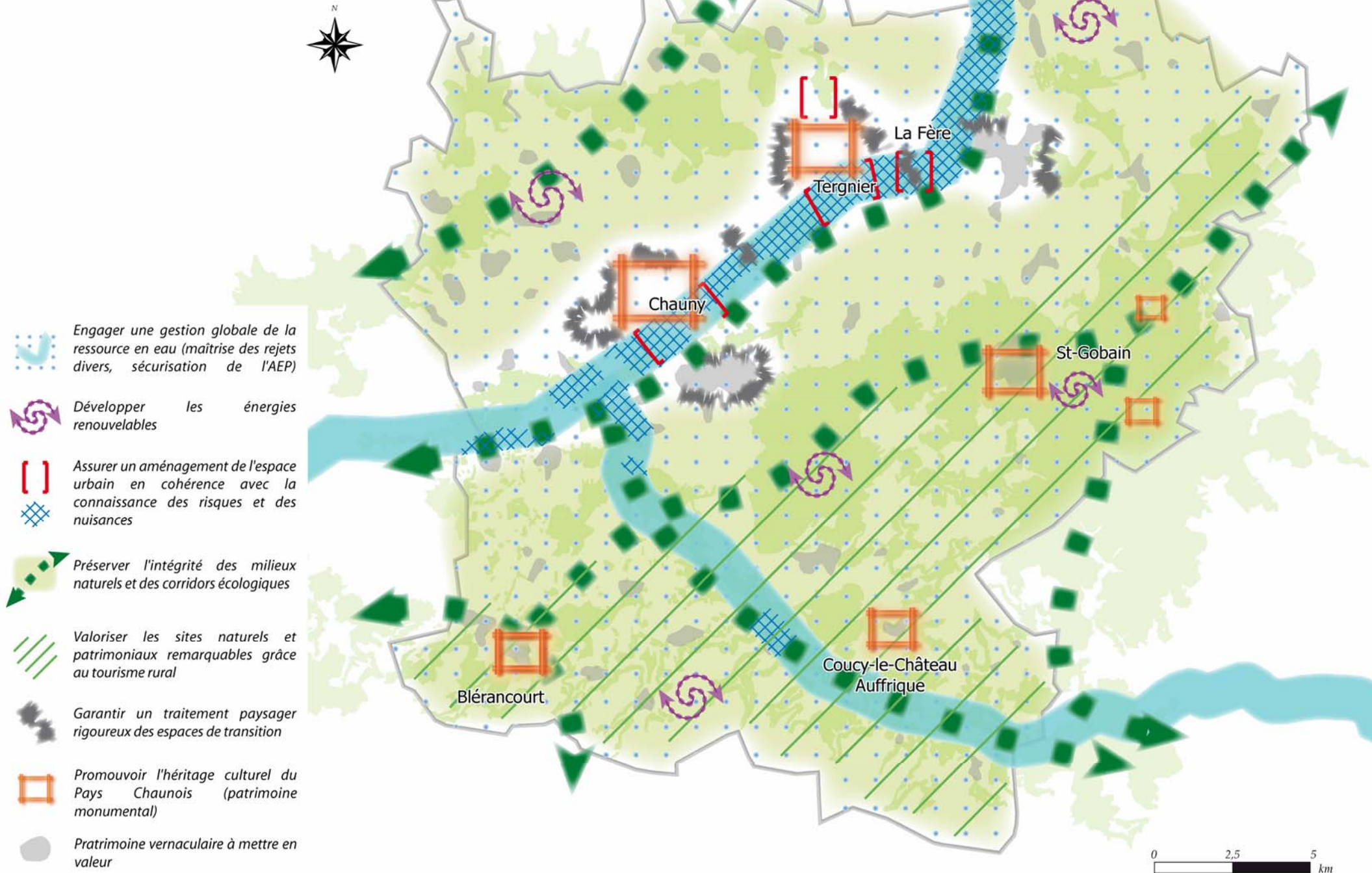
Les sites naturels font partie du patrimoine commun et contribuent à la valeur écologique du Chaunois. De nombreux sites font l'objet d'un suivi, d'une protection ou d'une mise en valeur grâce à différents outils tels que Natura 2000, les réserves naturelles etc. D'autres sont reconnus pour leur intérêt écologique (ZNIEFF) mais ne bénéficient pas systématiquement d'une protection, parfois nécessaire à leur maintien dans un bon état de conservation : boisements de la vallée de l'Ailette, massifs boisés, prairies inondées et réseaux de mares etc. Le SCoT favorise la protection de ces espaces de nature ordinaire. Ces milieux naturels sont d'autant plus importants à préserver qu'ils font partie intégrante du réseau de corridors écologiques permettant la circulation de la faune et de la flore, au sein même des lieux habités et contribuant ainsi au maintien de la biodiversité sur l'ensemble du territoire.

Valoriser les sites remarquables grâce au tourisme

Sur un territoire à dominante rurale tel que le Chaunois, qui jouit en outre d'une grande diversité d'écosystèmes, le SCoT encourage le développement d'un tourisme vert qui permette de valoriser l'image de la région tout en générant des emplois et des richesses économiques, mais sans mettre en péril son patrimoine naturel. Au contraire, la mise en place d'itinéraires de tourisme valorisant les richesses écologiques, mais aussi archéologiques et historiques du Pays constitue une forme de sensibilisation efficace à la nécessité de protéger et de respecter ces espaces naturels, en particulier, et l'environnement en général.

Axe 3 : Faire de l'environnement une valeur partagée

CITADIA - SCoT du Pays Chaunois - Octobre 2008



Synthèse : un territoire structuré, un pôle urbain renforcé, une attractivité retrouvée

CITADIA - SCoT du Pays Chaunois - Septembre 2008

- 

Développement des pôles constituant l'axe urbain
- 

Mise en oeuvre d'un développement dynamique basé sur une complémentarité en matière économique, de services et d'équipements (transports, équipements publics, culturels ...)
- 

Création d'un axe d'initiative pour mettre en valeur les atouts des territoires ruraux : richesses naturelles, patrimoine historique et touristique
- 

Renforcement des fonctionnalités des pôles relais (services, accueil et hébergement touristique, commerces de proximité, transports, ...)
- 

Conforter les communes rurales à travers la mise en valeur du cadre de vie et des richesses naturelles et patrimoniales
- 

Développement d'une offre de transports alternatifs en liaison avec la desserte ferrivraire du territoire : accès aux gares, équipements et services à la population
- 

Améliorer la desserte est-ouest du territoire, lutter contre l'enclavement.
- 

Mise en valeur des atouts liés à la trame bleue : transports, tourisme et loisirs, etc...

